



DANS CHAQUE CRISE SE CACHE UNE OPPORTUNITÉ

DES EFFORTS DIRIGÉS PAR LA MAJORITÉ SONT ESSENTIELS POUR SORTIR DE L'IMPASSE ET ABOUTIR À UN TRAITÉ SUR LA POLLUTION PLASTIQUE PLEINEMENT ADAPTÉ À SON OBJECTIF.

La dernière session de négociation a démontré une fois de plus que le processus du CIN (Comité intergouvernemental de négociation) doit être repensé en profondeur. Sans changements fondamentaux et sans mesures proactives prises au sein du groupe ambitieux pendant la période intermédiaire, le seul résultat possible sera un traité faible et inadapté à son objectif. Si l'échec de Genève a plongé le processus du CIN dans l'incertitude, sans décision claire sur la voie à suivre, il a également créé une occasion unique pour la majorité progressiste de reprendre le contrôle du processus.

L'urgence de mettre en place un régime mondial solide et efficace pour mettre fin à la pollution plastique ne saurait être surestimée. Chaque heure, [plus de 1 250 tonnes de plastique pénètrent dans nos océans](#), infiltrant les écosystèmes depuis les fosses marines les plus profondes jusqu'aux aliments que nous consommons. La pollution plastique est devenue une menace omniprésente pour la biodiversité, contribuant à la mort d'animaux sauvages et à la dégradation d'habitats fragiles. Elle contamine l'air que nous respirons et l'eau dont nous dépendons, des microplastiques étant désormais détectés dans le cerveau, les poumons, le placenta et le sang humains. La recherche scientifique établit de plus en plus de liens entre ces particules et leurs additifs toxiques et des problèmes de santé graves, notamment le cancer, l'infertilité, les maladies cardiovasculaires et des troubles irréversibles du développement.

Au-delà des ses implications environnementales et sanitaires, la pollution plastique présente des risques sociaux et économiques majeurs. Elle compromet la sécurité alimentaire et accentue les inégalités, notamment dans les communautés les moins équipées pour gérer les déchets. Sur le plan économique, le coût de l'inaction ne cesse d'augmenter, qu'il s'agisse de la perte de revenus liés au tourisme et à la pêche ou de la hausse des dépenses liées aux opérations de nettoyage. Alors que de nouvelles recherches continuent de révéler les conséquences considérables de la pollution plastique, la nécessité d'une réponse mondiale décisive et coordonnée devient plus cruciale que jamais.

Un traité solide constitue la voie la plus rapide, la plus efficace et la plus viable économiquement pour résoudre la crise de la pollution plastique. La majorité ambitieuse qui plaide en faveur d'un tel traité doit désormais envisager de prendre des mesures collectives audacieuses afin de faire avancer les choses et de préserver la planète pour les générations futures. **À ce stade unique des négociations, la majorité doit redoubler d'efforts avec toute sa force.**

Le WWF invite [la majorité des Etats](#) à :

- Concentrer leurs efforts et œuvrer en faveur d'une conclusion efficace du traité.
- Mener des travaux informels avant chaque nouvelle réunion du Comité intergouvernemental de négociation afin de faire progresser l'élaboration d'un texte de traité adapté à l'objectif visé et d'aborder les questions de fond essentielles.

Ce document présente les éléments suivants :

- Comment le CIN se trouve dans une impasse et pourquoi la poursuite de cette approche ne peut que conduire à un résultat médiocre.
- Pourquoi les membres du CIN qui œuvrent en faveur d'un traité efficace – c'est-à-dire la majorité – doivent concentrer leurs efforts collectifs.
- Comment une initiative menée par la majorité peut faire avancer le processus de négociation.

LE CIN EST DANS UNE IMPASSE

Les négociations relatives au traité sur la pollution plastique sont actuellement dans [une impasse](#). En août 2025, après huit mois et dix jours de réunion supplémentaires, un dépassement budgétaire [d'au moins 8,7 millions de dollars américains](#) et plus de 7 millions de tonnes de pollution plastique supplémentaire dans nos océans depuis la dernière tentative infructueuse, Le CIN a une nouvelle fois ajourné ses travaux sans parvenir à un accord sur le texte du traité.

La principale raison est la dépendance excessive à l'égard d'un processus décisionnel fondé sur le consensus, qui, dans la pratique, a donné aux États membres la possibilité d'opposer leur veto et de bloquer les progrès. Une certaine ambiguïté subsiste autour des règles de procédure, ce qui laisse les négociations dans une impasse procédurale. Conformément à la Convention de Vienne sur le droit des traités et aux meilleures pratiques issues des négociations multilatérales passées, Le CIN devrait adopter des règles de procédure claires pour le comité.

Le CIN ont jusqu'à présent confirmé l'existence d'un petit groupe d'États qui négocient de mauvaise foi. Ces États n'ont montré aucune intention de s'accorder sur quoi que ce soit, s'efforçant au contraire de faire dérailler, retarder et affaiblir le résultat. Il en résulte une baisse inévitable du niveau d'ambition.

Lorsque les membres ne sont pas parvenus à un consensus au cours de la première semaine de Le CIN-5.2, le président a pris l'initiative de rédiger une proposition de texte, dans l'espoir de trouver un « terrain d'entente » acceptable pour tous tout en apportant les solutions nécessaires. Cette approche reposait sur plusieurs hypothèses erronées, à savoir : 1) que ce « terrain d'entente » existe ; 2) que l'affaiblissement des mesures permettra en fin de compte d'obtenir un accord universel ; 3) que tous les États négocient de bonne foi ; 4) que tous les États qui acceptent de conclure le texte maintenant le ratifieront plus tard ; et 5) que des mesures plus faibles acceptées par tous seront plus efficaces pour lutter contre la pollution plastique que des mesures plus fortes acceptées par la plupart.

Les conclusions de Le CIN 5.2 ont réaffirmé qu'il existe des divergences fondamentales sur les obligations essentielles. Sur des questions telles que l'interdiction des produits en plastique à haut risque et d'autres mesures en amont, il n'y a pas de terrain d'entente. Un compromis est structurellement impossible, quel que soit le nombre de réunions que Le CIN a organisées. Il est donc très peu probable qu'un terrain d'entente puisse être trouvé entre la majorité ambitieuse et les quelques États qui font obstacle.

Même si un consensus était atteint, un tel accord ne garantirait pas une adhésion universelle ni un résultat environnemental significatif. Aucun accord multilatéral majeur sur l'environnement conclu au cours des trois dernières décennies, bien qu'il ait été conclu par consensus, n'a réussi à obtenir une adhésion universelle. Parallèlement, un traité peu contraignant sans règles mondiales n'apporte rien de plus au statu quo. Les pays mènent déjà des actions volontaires déterminées au niveau national. Trente ans d'initiatives de ce type depuis la [Déclaration de Washington de 1995 sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres](#) n'ont donné que peu de résultats, tandis que la pollution plastique [s'est accrue](#), la production mondiale de déchets plastiques ayant plus que doublé entre 2000 et 2019.

Affaiblir le traité pour garantir l'adhésion des principaux producteurs est un faux compromis. L'accord de Paris en est l'illustration : les plus grands émetteurs de GES (Gaz à effet de serre) en sont partis, mais la plupart n'ont pas atteint leurs propres objectifs volontaires et les objectifs collectifs restent hors de portée. Rechercher à tout prix la participation des principaux producteurs, tout en négligeant les incitations qui pourraient au contraire les contraindre à participer, est une stratégie erronée qui a invariablement échoué pour d'autres questions environnementales.

Il faut faire preuve d'une grande confiance pour croire que l'approche actuelle permettra de mettre fin à la pollution plastique. Le résultat le plus probable est un instrument édulcoré, axé sur la gestion des déchets, approuvé par tous les États, rejoint par la plupart d'entre eux et mis en œuvre volontairement et partiellement par certains — en d'autres termes, le monde tel qu'il est déjà.

Quoi qu'il en soit, maintenir l'approche actuelle sans changement signifie que des retards procéduraux interminables continueront à éroder la confiance, à épuiser l'énergie et à donner la victoire à l'obstruction. Cette prise de conscience plaide fortement en faveur d'une prochaine étape audacieuse dans les négociations : aller de l'avant sans les quelques-uns et poursuivre le travail avec le plus grand nombre.

LES ÉTATS MEMBRES QUI ŒUVRENT POUR UN TRAITÉ EFFICACE DOIVENT RECENTRER LEURS EFFORTS

Tout au long de ces négociations, une large majorité croissante de pays s'est ralliée à une vision commune pour un traité prévoyant des mesures contraignantes tout au long du cycle de vie des plastiques. Le WWF identifie [quatre éléments indispensables](#) comme point de départ minimum. Une majorité de pays, [soit 133 pays](#), soutiennent ces mesures clés nécessaires et démontrent un alignement clair sur les éléments essentiels requis pour un traité efficace et le résultat final des négociations.

Plus récemment, lors de la réunion du CIN-5.2, cette majorité ambitieuse a démontré qu'elle pouvait influencer l'orientation des négociations en s'exprimant d'une seule voix. Lorsque le président a présenté [une proposition de texte ne comportant pas de règles mondiales](#), celle-ci a été rejetée de manière décisive par cette majorité, qui a réaffirmé son engagement en faveur d'un traité solide assorti de mesures contraignantes pour traiter l'ensemble du cycle de vie des plastiques.

En outre, des propositions de mesures contraignantes dans le traité ont été présentées par [le Mexique et la Suisse, au nom de 85 pays](#), pour éliminer progressivement les produits en plastique problématiques et nocifs, par [le Chili et le Royaume-Uni, au nom de 32 pays](#), pour réglementer la conception des produits en plastique, et par [la Colombie et le Pérou, au nom de 118 pays](#), pour les règles de prise de décision de la COP. Les modalités détaillées de mise en œuvre ont été discutées au sein de groupes de contact, et des efforts ont été déployés en marge pour fusionner les propositions en un ensemble équilibré.

Bien que la majorité dispose des chiffres nécessaires, elle doit mieux s'aligner pour convertir ces chiffres en une solution crédible et efficace pour l'instrument. Il est temps que les États repensent leur approche de la conception d'un traité efficace. La plupart des traités ne commencent pas avec une adhésion universelle, ni ne l'obtiennent jamais, et le traité sur les plastiques ne fera probablement pas exception. Bien qu'une interdiction harmonisée des plastiques nocifs dans le monde entier dès le premier jour serait idéale, une interdiction harmonisée sur la moitié des marchés mondiaux pourrait suffire à modifier la production et la consommation mondiales. La question est donc la suivante : de quoi et de qui a-t-on besoin pour que cet instrument soit efficace dès maintenant et à long terme ?

Une manière d'évaluer l'efficacité du nouvel instrument consiste à examiner les principaux marchés du plastique et des produits en plastique. Lorsqu'un pourcentage significatif des marchés mondiaux suit un ensemble de règles, le reste du marché devra réagir et ainsi créer le changement nécessaire. Le Protocole de Montréal et la Convention MARPOL ont tous deux utilisé cette logique axée sur la demande. En couvrant une masse critique de la consommation mondiale (Montréal) et du tonnage de la flotte (MARPOL) avant leur entrée en vigueur, ils ont mis en place des régimes efficaces qui ont eu un impact dès le départ. La gravité du marché a ensuite élargi la participation et propulsé les traités vers l'universalité. Ces enseignements pourraient être précieux pour la conception du nouveau traité sur la pollution plastique. Chaque nouvel État qui adhère au traité apporte avec lui un autre segment du marché mondial soumis à des règles communes, créant ainsi de facto des normes mondiales. Les incitations intégrées dans le traité encourageraient davantage une participation plus large.

TRAVAUX INFORMELS INTERMÉDIAIRES MENÉS PAR LA MAJORITÉ POUR SORTIR DE L'IMPASSE

La majorité doit créer un espace pour s'aligner davantage sur les considérations techniques cruciales du traité. Bien qu'il existe déjà un accord général sur les éléments essentiels au sein [du groupe des 133 pays](#), des questions et considérations techniques subsistent. À l'heure où la CIN se trouve dans une impasse, les pays leaders de ce groupe majoritaire doivent saisir l'occasion pour inviter, à titre national, les États partageant les mêmes idées à une conférence afin de poursuivre les discussions sur les dispositions fondamentales du traité. Ces travaux informels provisoires permettront à la majorité des États de consolider leur base de soutien en faveur des mesures nécessaires du traité, loin des pressions et des perturbations du processus officiel de la CIN et avant toute nouvelle réunion du CIN.

Afin d'éviter que les ambitions ne continuent de s'affaiblir, les négociations doivent se recentrer sur leur objectif fondamental : élaborer un instrument juridiquement contraignant et efficace pour mettre fin à la pollution plastique. Cet objectif doit guider la conception du traité, façonner la dynamique des négociations et déterminer les voies menant à son adoption. Il existe de solides arguments en faveur d'efforts menés par la majorité pour sortir les négociations de l'impasse et aboutir à un traité sur la pollution plastique adapté à l'objectif visé :

- 1) Des mesures spécifiques, juridiquement contraignantes et dotées de ressources suffisantes, proportionnées à l'ampleur du problème et adaptables au fil du temps, sont essentielles pour obtenir un impact réel, comme le démontrent d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) couronnés de succès.
- 2) Une large majorité d'États **se sont déclarés prêts** à adopter et à mettre en œuvre des règles strictes et contraignantes, garantissant des effets significatifs dès le départ, même sans la participation de tous les États ou des plus grands producteurs.
- 3) Grâce à des incitations et des mécanismes appropriés qui récompensent la conformité et la participation (tels que l'accès au marché, l'aide financière, la coopération technique et les transferts de technologie), le marché mondial s'adaptera progressivement aux demandes des consommateurs et le traité incitera davantage d'États, y compris les principaux producteurs, à y adhérer au fil du temps.

Le CIN-5.2 a démontré à la fois les limites et le potentiel du processus actuel vers un accord mondial sur la pollution plastique. Afin de maintenir la dynamique et de préparer la prochaine session de négociation, le WWF exhorte les gouvernements à organiser une consultation intersessionnelle ouverte sur les dispositions fondamentales du traité. Ces consultations devraient être techniques et inclusives, ouvertes à tous les États qui partagent la même vision d'un traité fort et efficace, et conçues pour faire progresser la compréhension substantielle et l'élaboration du texte entre les réunions du CIN. La grande majorité qui s'est engagée en faveur d'un traité efficace doit désormais tirer parti de sa force pour conclure le traité indispensable à la fin de la pollution plastique.



Où consultez le site :

wwf.panda.org/plastic treaty

Pour obtenir des informations sur les négociations du traité, notamment le calendrier, les rapports, les notes d'information et le guide rapide du processus du CIN.

SCAN ME

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Silje Woxholth Sørfonn

Global Plastics Policy Co-Lead

silje.sorfonn@wwf.no



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

WWF®

together possible panda.org

WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111

CH-550.0.128.920-7

WWF® and World Wide Fund for Nature® trademarks and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF-World Wide Fund For Nature (formerly World Wildlife Fund). All rights reserved.